



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-269
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-269 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones C3-732 et I2-743

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 19 février 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement n° 1275-269 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Ce projet de règlement n° 1275-269 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1275-269

Le Règlement n° 1275-269 a pour objet de déplacer les limites des zones C3-732 et I2-743, de manière à intégrer dans la zone I2-743 l'ensemble des lots 1 543 872, 1 544 337, 1 870 824 et une partie du lot 1 544 235.

Le projet d'amendement a pour but de prolonger la zone industrielle du Parc d'affaires des Artisans vers les lots précédemment énumérés.

En vertu de l'article 123 de la LAU (art. 113, par. 1°), ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter, soit de classer les constructions et les usages et, selon un plan qui fait partie intégrante du règlement, diviser le territoire de la municipalité en zones.

Service du développement et de l'aménagement du territoire
24 janvier 2018

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de février deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

